



Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 27 Mars 2018 à 20 h 45

Le vingt-sept mars deux mille dix-huit, à vingt heures quarante-cinq, les membres du Conseil municipal de Val-Cenis, convoqués le 23 mars 2018, se sont réunis à l'espace Val-Cenis Vanoise à Lanslebourg Mont-Cenis, sous la présidence de Monsieur Jacques ARNOUX, Maire de Val-Cenis.

Présents : 29 : ARNOUX Jacques - BOIS Patrick - BOROT André - BOROT Lionel - BOUGON Jean-Louis - BOURDON Gérald - BOURGEOIS Yvan - BURDIN Grégory - CARAYOL Annie - CECILLON Georges - CHEVALLIER Paul - DE SIMONE Olivier - DEBORE Patrick - FELISIAK Eric - FINAZ Noémie - GAGNIERE Pierre (à partir de 21 H 18) - JORCIN Catherine - LEPIGRE Philippe - MENARD Jacqueline - METIVIER Jean-Luc - PERINO Gérard - POUPARD Laurent - RATEL Joseph - RAVIER Bernard - ROSAZ Sébastien - SUIFFET Gilbert - VINCENDET Pierre - ZANATTA Rémi - ZAPILLON Christelle.

Absents excusés ayant donné procuration : 6 : BISON Rosemary à CECILLON Georges - ETIEVANT Jean-Luc à ZANATTA Rémi - FAVRE Clément à BOROT André - HUE Michel à CHEVALLIER Paul - MENJOZ Sébastien à BOIS Patrick - ZINANT Emmanuelle à DE SIMONE Olivier.

Absents non représentés : 14 : BANTIN Jérémy - BERNARD Anthony - BRESSON Alain - CLARAZ Yvon - DAVID Alain - DUBOIS Nicolas - DUPRE Pascal - FILLIOL Mickaël - FRAYSSE Hervé (excusé) - HENRY Patrice - HUART Pierre - LEMAIRE Cyril - MARIN Georges (excusé) - MENJOZ Marc.

Invité : M. LAUGIER Jean-Philippe, trésorier – Yann ABELOOS, Responsable services techniques.

Le Maire remercie les élus présents ce soir ainsi que ceux qui se sont déplacés le 22 mars, en nombre insuffisant pour atteindre le quorum. Il reviendra sur ce point en questions diverses.

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de recourir au vote à mains levées et de nommer **Georges CECILLON secrétaire de séance**.

Gérard PERINO précise qu'il n'a pas reçu la convocation du conseil municipal du 22 mars 2018. Le Maire précise que les convocations sont envoyées par mail et par envoi postal.

Avant de poursuivre la réunion, le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire du Colonel BELTRAME et des victimes des attentats de Carcassonne et de Trèbes.

Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour :

- Retrait du point :
- 5.4 – renouvellement du bail de la société de chasse « Le Roc Noir » de Lanslevillard : un point sera fait sur l'ensemble des baux de chasse des communes déléguées.
- Modification du point :
- 8.3 – avenants aux conventions de groupement de commande « maîtrise d'œuvre » et « travaux » permettant de fixer la répartition des dépenses après la phase PRO-DCE : l'avenant « travaux » n'est pas nécessaire.
- Ajout en questions diverses d'une motion sur la prédation du loup.

Le Conseil Municipal donne son accord sur ces modifications, à l'unanimité.

2 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 22 FEVRIER 2018

- **Point 7.1 : vote du compte administratif 2017 du « domaine skiable »** : Patrick DEBORE précise qu'il a voté contre parce qu'il y a eu « un transfert de budget et de charges non

autorisé par le conseil municipal ... ce qui est réglementairement répréhensible par le juge des comptes ».

Le Maire lui répond que ce n'est pas exactement les propos qu'il a tenu lors du vote pour justifier son abstention.

▪ **Point 9 :**

- **Communication et information** : Patrick DEBORE précise que : « si mes propos sur la calligraphie du titre ne valorisent pas suffisamment la communication, l'information et la représentation du territoire de Haute-Maurienne, ils n'entachent cependant en rien l'excellence de la revue Terra Modana ».
- **Soutien de la troupe de théâtre** : Patrick DEBORE indique que : « s'agissant de la troupe de théâtre bénévole en recherche d'encouragements promotionnels ... je dénonce les propos disqualifiants entendus ce soir-là ».

Le compte-rendu est approuvé à la majorité (6 abstentions : Patrick DEBORE, Yvan BOURGEOIS, Gilbert SUIFFET, Gérard PERINO, Catherine JORCIN, Jacqueline MENARD).

3 – COMPTE-RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL DES DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L2122-22 et L2122-23 du CGCT

Le Maire a :

- **Renoncé à exercer le droit de préemption sur une cession de terrain** : parcelle C 2134 à Lanslebourg Mont-Cenis.
- **Signé deux conventions d'honoraires** entre la commune et la SELARL CDMF-Avocats affaires publiques pour la défense à procédure en annulation du permis de construire accordé à M. Luc GRAVIER le 28/06/2017. Les honoraires sont fixés à 2 500 € HT pour chaque convention.
- **Déposé une demande de subvention** au titre du Plan Pastoral Territorial de Maurienne pour la réalisation d'un inventaire des voies d'accès en alpage et zones pastorales de l'ensemble de la commune. Le montant estimatif de l'étude est de 43 000 € avec un taux de subvention de 80 %.

4 – FINANCES

4.1 Votes des comptes administratifs 2017 :

➤ **Budget annexe Eau**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	465 274.00 €	610 866.19 €
Excédent 2016 reporté		153 124.18 €
<i>Résultat de fonctionnement</i>		<i>Excédent 298 716.37 €</i>
Investissement	371 612.85 €	331 846.51 €
Excédent 2016 reporté		291 943.49 €
<i>Résultat d'investissement</i>		<i>Excédent 252 177.15 €</i>

➤ **Budget annexe Assainissement**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 476 092.23 €	1 699 145.26 €
Excédent 2016 reporté		10 631.66 €
<i>Résultat de fonctionnement</i>		<i>Excédent 233 684.69 €</i>
Investissement	623 678.05 €	747 862.03 €
Excédent 2016 reporté		109 578.98 €
<i>Résultat d'investissement</i>		<i>Excédent 233 762.96 €</i>

➤ **Lotissement de Lenfrey (Bramans)**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	339 686.83 €	422 460.72 €
Déficit 2016 reporté	78 471.87 €	
<i>Résultat de fonctionnement</i>		<i>Excédent 4 302.02 €</i>
Investissement	265 426.88 €	203 700.00 €
Déficit 2016 reporté	71 978.00 €	
<i>Résultat d'investissement</i>	<i>Déficit 133 704.88 €</i>	

➤ **Lotissement du Mollaret (Lanslevillard)**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	458 668.13 €	458 668.13 €
<i>Résultat de fonctionnement</i>		<i>0,00 €</i>
Investissement	360 827.93 €	457 840.05 €
Déficit 2016 reporté	111 137.66 €	
<i>Résultat d'investissement</i>	<i>Déficit 14 125.54 €</i>	

➤ **Lotissement de l'Endroit (Sollières-Sardières)**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	301 833.81 €	322 637.00 €
<i>Résultat de fonctionnement</i>		<i>Excédent 20 803.19 €</i>
Investissement	188 370.00 €	141 894.85 €
Déficit 2016 reporté	7 627.90 €	
<i>Résultat d'investissement</i>	<i>Déficit 54 103.05 €</i>	

➤ **Lotissement de Saint André (Termignon)**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	111 028.79 €	111 028.79 €
Excédent 2016 reporté		0.30 €
<i>Résultat de fonctionnement</i>		<i>Excédent 0.30 €</i>
Investissement	111 028.79 €	103 228.79 €
Excédent 2016 reporté		44 768.21 €
<i>Résultat d'investissement</i>		<i>Excédent 36 968.21 €</i>

➤ **Camping du Val d'Ambin (Bramans)**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 685.12 €	68 525.55 €
<i>Résultat de fonctionnement</i>		<i>Excédent 64 840.43 €</i>
Investissement	166 729.33 €	
<i>Résultat d'investissement</i>	<i>Déficit 166 729.33 €</i>	

L'ensemble de ces comptes administratifs a été étudié en Commission des finances.

Le Maire quitte la salle pendant le vote des comptes administratifs présentés ci-dessus.

Le Conseil Municipal approuve :

A l'unanimité, les comptes administratifs suivants :

- **Lotissement de l'Endroit**
- **Lotissement de St André**
- **Camping du Val d'Ambin**

A la majorité, les comptes administratifs suivants :

- **Budget de l'eau** (1 abstention : Yvan BOURGEOIS)
- **Budget de l'assainissement** (1 abstention : Yvan BOURGEOIS)

- **Lotissement de Lenfrey** (1 abstention : Yvan BOURGEOIS)
- **Lotissement du Mollaret** (1 abstention : Yvan BOURGEOIS).

4.2 Approbation des comptes de gestion 2017 : Lotissement de Lenfrey, Lotissement du Mollaret, Lotissement de l'Endroit, Lotissement de Saint André, Camping du Val d'Ambin, Régie eau potable, Régie d'assainissement

M. LAUGIER, Trésorier, confirme qu'ils correspondent en tous points aux comptes administratifs.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion présentés.

4.3 Délibération d'affectation des résultats

- Lotissement de Lenfrey :
 - Compte 1068 (recettes investissement) : 4 302.02 €
 - Compte 001 (dépenses investissement) : 133 704.88 €

Avis favorable à l'unanimité

- Camping du Val d'Ambin :
 - Compte 1068 (recettes investissement) : 64 840.43 €
 - Compte 001 (dépenses investissement) : 166 729.33 €

Avis favorable à l'unanimité.

4.4 Vote des budgets annexes 2018

➤ Régie eau potable

Section de fonctionnement						
Dépenses			Recettes			
	BP 2017	CA 2017	BP 2018	BP 2017	CA 2017	BP 2018
TOTAL	724 716.00 €	465 274.00 €	836 350.00 €	724 716.00 €	763 990.37 €	836 350.00 €

Section d'investissement						
Dépenses			Recettes			
	BP 2017	CA 2017	BP 2018	BP 2017	CA 2017	BP 2018
TOTAL	823 778.00 €	371 612.85 €	997 790.00 €	823 778.00 €	623 790.00 €	997 790.00 €

- Les charges de personnel seront plus finement comptabilisées en 2018, en relevant le plus précisément possible le temps passé par les agents communaux pour le service de l'eau.
- Il a été inscrit un montant de 46 000 € pour des créances éteintes. Le trésorier précise que ces créances, dont certaines sont anciennes, sont liées à des liquidations judiciaires des créanciers. Il précise qu'elles constituent une dépense obligatoire.
- Les produits ont été plus importants en 2017 en raison du décalage de facturation lié à la fusion des communes. Ils ont porté sur 14 mois au lieu de 12.
- Pierre GAGNIERE demande s'il ne serait pas judicieux de demander une caution lors de la mise en service d'un compteur d'eau. Cette somme permettrait de couvrir partiellement les factures non réglées lors de départs furtifs.
- Le budget est équilibré sans subvention communale.

➤ Régie assainissement

Section de fonctionnement						
Dépenses			Recettes			
	BP 2017	CA 2017	BP 2018	BP 2017	CA 2017	BP 2018
TOTAL	1 644 232.00 €	1 476 092.23 €	1 722 885.00 €	1 644 232.00 €	1 709 776.90 €	1 722 885.00 €

Section d'investissement						
Dépenses			Recettes			
	BP 2017	CA 2017	BP 2018	BP 2017	CA 2017	BP 2018
TOTAL	1 103 879.00 €	623 678.05 €	1 469 170.00 €	1 103 879.00 €	857 441.01 €	1 469 170.00 €

- La prime d'épuration a été plus importante en 2017, comme pour les produits de l'eau, en raison du décalage de facturation.
- Peu d'investissements ont été réalisés en 2017, car les marchés n'ont pas été passés en 2017. Les travaux sont reportés en 2018. Ils portent principalement sur le secteur de Lanslevillard en lien avec les travaux de remplacement de la télécabine du Vieux Moulin, sur les secteurs de Termignon et Sollières-Sardières en lien avec ENEDIS.
- En 2019, en application de la loi NOTRe, le service assainissement passera à l'intercommunalité.
- Patrick DEBORE souligne le travail fait par le conseil d'exploitation des régies en amont. Il a voté ces deux budgets car ils vont dans le sens de la convergence mutuelle. Pour l'assainissement, il alerte cependant sur l'absence inéquitable pour les futurs permis (Prestibat notamment) de l'ancienne taxe d'assainissement de Lanslevillard, qui a équilibré les budgets par le passé.
- Paul CHEVALLIER répond que cette taxe a été supprimée, par mesure d'équité au sein de la commune nouvelle, car elle n'existait qu'à Lanslevillard.
- Jacques ARNOUX précise que, parallèlement, la taxe d'aménagement a été augmentée et qu'à compter de 2019 la compétence assainissement sera du ressort de la communauté de communes. Le problème est toujours le même chaque fois que l'on modifie une taxe, il y a un avant et un après.

➤ **Lotissement de Lenfrey**

Section de fonctionnement						
Dépenses			Recettes			
	BP 2017	CA 2017	BP 2018	BP 2017	CA 2017	BP 2018
TOTAL	1 127 799.00 €	418 158.70 €	365 327.00 €	1 127 799.00 €	422 460.72 €	365 327.00 €

Section d'investissement						
Dépenses			Recettes			
	BP 2017	CA 2017	BP 2018	BP 2017	CA 2017	BP 2018
TOTAL	955 777.00 €	337 404.88 €	399 032.00 €	955 777.00 €	203 700.00 €	399 032.00 €

➤ **Lotissement du Mollaret**

Section de fonctionnement						
Dépenses			Recettes			
	BP 2017	CA 2017	BP 2018	BP 2017	CA 2017	BP 2018
TOTAL	462 841.00 €	458 668.13 €	611 657.00 €	462 841.00 €	458 668.13 €	611 657.00 €

Section d'investissement						
Dépenses			Recettes			
	BP 2017	CA 2017	BP 2018	BP 2017	CA 2017	BP 2018
TOTAL	493 978.00 €	471 965.59 €	586 656.00 €	493 978.00 €	457 840.05 €	586 656.00 €

Ce budget sera clôturé fin 2018.

➤ **Lotissement de l'Endroit**

Section de fonctionnement						
Dépenses			Recettes			
	BP 2017	CA 2017	BP 2018	BP 2017	CA 2017	BP 2018
TOTAL	396 740.00 €	301 833.81 €	133 908.00 €	396 740.00 €	322 637.00 €	133 908.00 €

Section d'investissement						
Dépenses			Recettes			
	BP 2017	CA 2017	BP 2018	BP 2017	CA 2017	BP 2018
TOTAL	215 998.00 €	195 997.90 €	114 358.00 €	215 998.00 €	141 894.85 €	114 358.00 €

Ce budget sera clôturé fin 2018.

➤ Lotissement de Saint André

Section de fonctionnement						
Dépenses			Recettes			
	BP 2017	CA 2017	BP 2018	BP 2017	CA 2017	BP 2018
TOTAL	147 230.00 €	111 028.79 €	161 030.00 €	147 230.00 €	111 029.09 €	161 030.00 €

Section d'investissement						
Dépenses			Recettes			
	BP 2017	CA 2017	BP 2018	BP 2017	CA 2017	BP 2018
TOTAL	147 999.00 €	111 028.79 €	161 029.00 €	147 999.00 €	147 997.00 €	161 029.00 €

Ce lotissement est toujours à l'état d'études.

➤ Camping du Val d'Ambin

Section de fonctionnement						
Dépenses			Recettes			
	BP 2017	CA 2017	BP 2018	BP 2017	CA 2017	BP 2018
TOTAL	39 200.00 €	3 685.12 €	45 000.00 €	39 200.00 €	68 525.55 €	45 000.00 €

Section d'investissement						
Dépenses			Recettes			
	BP 2017	CA 2017	BP 2018	BP 2017	CA 2017	BP 2018
TOTAL	205 580.00 €	166 729.33 €	354 737.00 €	205 580.00 €	0.00 €	354 737.00 €

Un emprunt réalisé pour ce camping qui était auparavant dans le budget communal a été remis dans ce budget.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les budgets présentés ci-dessus.

4.5 Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent) pour le budget général

L'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à mandater les dépenses suivantes sur le budget communal :

Article	Affectation	Montant
2188	Matériel divers	2 000.00 €
2188-46	Matériel auditorium	10 000.00 €
2188-328	Matériel ski de fond de Bramans	7 000.00 €
2188-108	Ballon d'eau chaude VVF Lanslevillard	8 500.00 €
2313-112	Cantine Sollières	7 500.00 €
2313-403	Eglise de Sardières	5 000.00 €
2313-226	Maîtrise d'œuvre La Colombière II Neige et soleil	20 000.00 €

5 – ADMINISTRATION GENERALE

5.1 Convention d'occupation temporaire du domaine public de la commune déléguée de Termignon – activités d'eaux vives du 10/05 au 30/09/2018

Le Maire présente la demande de M. Philippe ROGER, responsable des activités à la Maison des guides du Gypaète, qui sollicite le renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine public (parcelles F 900, 1318 et 1346) au lieudit « Au Va » sur la commune historique de

Termignon. La convention 2017 portait sur une surface de 50 m². M. Philippe ROGER souhaiterait la passer à 70 m² pour l'été 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise M. Philippe ROGER à implanter sa base de départ pour les activités nautiques sur les parcelles susvisées (70 m²), pour la période du 10 mai au 30 septembre 2018, aux conditions de la saison 2017 (retrait des bungalows dès le 30/09, remise en état des lieux, respect du site et de la vitesse dans le village, mise en place de toilettes sèches)**
- **Autorise le Maire à signer la convention correspondante.**

5.2 Rythmes scolaires, proposition de retour à la semaine de quatre jours

Le Maire précise qu'un courrier a été adressé à l'Inspection académique confirmant le retour de la semaine scolaire à quatre jours. Des sondages ont été organisés auprès des parents d'élèves, les conseils d'écoles des deux regroupements pédagogiques ont voté et adopté, à la majorité, le retour de la semaine à quatre jours pour la prochaine rentrée scolaire.

Patrick DEBORE s'étonne qu'il n'y ait pas eu de débat et de vote sur le sujet. Le maire indique que la position de la commune était à donner à l'inspection académique avant le 26 mars, et qu'il était prévu un vote, non obligatoire, lors du Conseil du 22 mars qui n'a pu se tenir faute de quorum.

Jacqueline MENARD confirme que l'Education nationale pourra statuer également fin Juin. Elle précise que le Syndicat du Pays de Maurienne et le service Enfance Jeunesse ne pouvaient attendre cette date pour organiser respectivement les transports et le périscolaire.

Pierre VINCENDET précise que les écoles de Modane ont conservé le rythme scolaire de cinq jours par semaine.

5.3 Informations sur la modification des statuts de la Communauté de communes Haute-Maurienne Vanoise

Laurent POUPARD précise que ce sujet complexe nécessite la tenue d'une réunion spécifique à laquelle un technicien de la Communauté de communes pourrait venir présenter les compétences que la collectivité doit assurer. La réunion devra se tenir avant la fin du mois de mai.

5.4 Renouvellement du bail de la société de chasse « Le Roc Noir » de Lanslevillard

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

5.5 Appel à projets DETR 2018 : approbation des projets présentés et demandes de subventions correspondantes

Trois projets peuvent être présentés pour subventionnement au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux). Les dossiers doivent comporter des projets suffisamment étudiés et être conformes aux opérations subventionnables par la DETR. Le Maire propose de soumettre les dossiers suivants :

- Mise en accessibilité de bâtiments (Lanslevillard : passerelle fromagerie, salle culturelle ; Sollières : sanitaires et rampe au foyer rural), pour un montant de travaux estimés à 60 237.26 € HT
- Réhabilitation de la route de la Chaîne (Lanslebourg), pour un montant de 820 000 € HT.

Patrick DEBORE demande si les travaux de sécurisation (chute de cailloux) de l'entrée de Lanslebourg (Ouest) peuvent être rajoutés à ce dossier. Le Maire indique que la sécurisation de la route n'est pas éligible à la DETR, mais qu'une étude géotechnique devra être faite, et des travaux probablement à envisager. Il confirme également qu'une consultation des riverains de la Route de la Chaîne sera organisée le moment venu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer ces deux dossiers de demandes de subventions.

6 – RESSOURCES HUMAINES

6.1 Création d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe et suppression d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe au 01/04/2018

Dans le cadre du déroulement de sa carrière, un rédacteur principal de 2^{ème} classe peut prétendre à un avancement au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe au 1^{er} avril 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cet avancement de grade et la suppression de l'ancien grade.

6.2 Création d'un poste de garde champêtre chef principal et suppression d'un poste de garde champêtre chef au 01/04/2018

Dans le cadre du déroulement de sa carrière, un garde champêtre chef peut prétendre à un avancement au grade de garde champêtre chef principal au 1^{er} avril 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cet avancement de grade et la suppression de l'ancien grade.

7 – URBANISME / FORET / PATRIMOINE

7.1 Projet d'implantation d'un site radioélectrique composé d'équipements techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes – secteur de Sollières-Sardières

7.2 Projet d'implantation d'un site radioélectrique composé d'équipements techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes – secteur de Lanslebourg

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de la Société Télédiffusion de France (TDF) qui porte sur l'installation de deux sites radioélectriques sur Sollières-Sardières et sur Lanslebourg (Grand Croix), composés d'équipements techniques avec pylônes de 30 m de haut supportant des antennes. TDF propose de louer sur chaque site une surface de 160 m² pour un loyer annuel de 2 500 €, révisable sur la base du coût de la construction, selon un bail de location de 12 ans. Elle souhaite obtenir l'autorisation d'entreprendre les études et de déposer les demandes d'autorisations nécessaires.

Le Conseil Municipal souhaite obtenir plus d'informations sur le sujet avant de se prononcer et demande à TDF de venir présenter son projet.

7.3 Acquisitions à l'amiable des parcelles de la DUP permettant l'implantation et les travaux de la gare de départ de la télécabine du Vieux Moulin et l'extension du bâtiment de la SEM du Mont-Cenis

Le Maire rappelle les projets de remplacement de la télécabine du Vieux Moulin et de création d'une nouvelle gare de départ, qui nécessitent l'acquisition de terrains. Un grand nombre de propriétaires a donné son accord pour la cession de ces surfaces au prix de 20 € toutes indemnités comprises. La commune accepte toutefois, à la demande du vendeur, d'acquérir la totalité de la parcelle lorsque l'emprise du projet n'impacte qu'une partie du terrain. Dans ce cas, le prix proposé pour l'acquisition du reliquat est de 5 € toutes indemnités comprises. L'ensemble des frais de géomètre et de rédaction des actes administratifs sera pris en charge par la commune.

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : Yvan BOURGEOIS), approuve l'acquisition par la commune des parcelles qui ont fait l'objet de promesses de ventes amiables aux prix indiqués ci-dessus et autorise Paul CHEVALLIER, premier adjoint, à représenter la commune lors de la signature des actes administratifs à intervenir, conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

7.4 Acquisition de la parcelle 143 Z60 située au lieudit « Champ d'amont » sur la commune déléguée de Lanslebourg permettant un échange pour l'implantation et les travaux de la gare de départ de la télécabine du Vieux Moulin et l'extension du bâtiment de la SEM du Mont-Cenis

Dans le même ordre d'idée que le point précédent, certains propriétaires souhaitent procéder à des échanges de terrains. Un propriétaire est intéressé par la parcelle 143 Z60 (150 m²) appartenant à l'Association Foncière de Remembrement (AFR) de Lanslebourg. Le Président de l'AFR a accepté, suite à une négociation amiable, de céder cette parcelle à la commune, pour le prix de 5 € le m².

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée 143 section Z60, de 150 m², appartenant à l'AFR de Lanslebourg pour le prix de 5 € le mètre carré, en vue de la réalisation d'un échange et autorise Paul CHEVALLIER, premier adjoint, à représenter la commune lors de la signature de l'acte administratif à intervenir, conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

7.5 Viabilisation individuelle des lots 6 à 11 du lotissement du Mollaret – secteur de Lanslevillard

Lors de sa séance du 18 décembre 2017, les lots n° 6 à n° 11 du lotissement du Mollaret ont été attribués. La viabilisation de ces six lots contigus est à ce jour collective. Les propriétaires souhaitent qu'elle soit individuelle, comme pour tous les autres lots vendus.

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : Yvan BOURGEOIS), décide de procéder à la viabilisation individuelle des lots 6 à 11 du lotissement du Mollaret. La dépense correspondante est prévue au budget du lotissement du Mollaret.

8 – DOMAINES SKIABLES

8-1 Avenant n° 11 « biens entrants/sortants 2016 » à la convention de délégation de service public (DSP) entre la SEM du Mont-Cenis et la commune de Val-Cenis

Suite à la coulée de boue du 14 août 2015 et de façon régulière, la SEM est amenée à remplacer du matériel et des véhicules. La convention de DSP comprend un inventaire des biens qui doit être tenu à jour. L'avenant n° 11 met à jour cet inventaire.

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre : Patrick DEBORE, compte tenu du refus d'examen et d'étude du chapitre amortissement du budget du domaine skiable qui lui a été donné en commission des finances et de l'absence de la liste des biens entrants/sortants), approuve l'avenant n° 11 à la convention de DSP de la SEM du Mont-Cenis.

8.2 Avenant n° 12 « restructuration du stade de la Fema-Solert » à la convention de délégation de service public entre la SEM du Mont-Cenis et la commune de Val-Cenis

Cet avenant définit les modalités de réalisation des travaux de restructuration du stade de slalom de la Fema, en vue de son homologation. Ces travaux et études, estimés à la somme de 850 000 € HT, seront pris en charge par la commune et répercutés sur le montant de l'affermage consenti à la SEM. Ils bénéficient d'une subvention du Ministère des Sports et de la Région.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 12 à la convention de DSP de la SEM du Mont-Cenis.

8.3 Avenant à la convention de groupement de commande « maîtrise d'œuvre » permettant de fixer la répartition des dépenses après la phase PRO-DCE

Dans l'attente de l'attribution de tous les lots du marché de remplacement de la télécabine et des travaux annexes, la rémunération de la maîtrise d'œuvre est répartie provisoirement de la façon suivante : 54,55 % pour la Commune et 45,45 % pour la SEM.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette répartition.

9- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

▪ **Présence aux séances du conseil municipal** : le Maire revient sur la séance du 22 mars 2018 qui n'a pas obtenu le quorum. Il a réalisé un bilan de la fréquentation des élus lors des 20 réunions qui ont eu lieu depuis le 1^{er} janvier 2017. Il a observé :

- 16 élus ont assisté aux 20 séances qui ont eu lieu depuis le 1^{er} Janvier 2017
- 33 élus ont été absents au moins une fois sans avoir donné de procuration
- 1 élu n'a assisté à aucune réunion, sans jamais donner une seule procuration
- 5 élus ont été absents plus de 15 fois sans donner de pouvoirs.

Au vu de ces résultats, une question se pose : est-ce nécessaire de rester conseiller municipal si l'on n'assiste jamais ou de façon très épisodique aux réunions du conseil municipal, ce qui témoigne d'un manque d'intérêt certain pour les affaires communales ?

Il remercie les Conseillers qui s'impliquent dans les commissions et qui assistent régulièrement aux réunions de conseil, ce qui avait permis, jusqu'au 22 Mars dernier, de toujours avoir le quorum. La démission de certains membres régulièrement absents permettrait de faciliter l'atteinte du quorum nécessaire aux délibérations.

▪ **Motion de soutien sur la prédation du loup** : cette motion sera envoyée aux élus avant le prochain conseil municipal et sera proposée au vote à cette occasion.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mercredi 11 avril 2018.

La séance est levée à 0 H 30 minutes.

Le Secrétaire de séance,
Georges CECILLON

Le Maire,
Jacques ARNOUX